



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 JUIN 2019**

DELIBERATION N° : 20190606_26

OBJET : Désignation d'un représentant titulaire au Conseil de discipline de recours de la Réunion pour les agents contractuels

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

17 JUIN 2019

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents	27
Procuration	6
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

L'élu délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix neuf, le six juin à dix-sept heures trente deux minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte

Absents – Représentés

HOAREAU Claudette représentée par LEBRETON Blanche
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
FONTAINE Olivier représenté par FRANCOMME Brigitte
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Guy LEBON, 13^{ème} adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Séance du 06 juin 2019



DÉLIBÉRATION N° : 20190606_26

OBJET : Désignation d'un représentant titulaire au Conseil de discipline de recours de la Réunion pour les agents contractuels

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Le conseil de discipline de recours de la Réunion est chargé d'examiner les recours contre les décisions de sanction disciplinaire ou de licenciement pour insuffisance professionnelle des agents contractuels. Il ne peut comprendre de membres ayant déjà siégé pour la même affaire en première instance. Il est constitué de neuf représentants du personnel et autant de représentants des collectivités.

Les collectivités sont représentées par :

- un conseiller régional,
- deux conseillers départementaux,
- trois membres issus des conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants,
- trois maires des communes de moins de 20 000 habitants.

Les membres des conseils municipaux des communes sont désignés par le président du Conseil de discipline de recours sur une liste comportant, pour chaque commune située sur le territoire du département :

- soit les noms des membres du conseil municipal désignés par l'assemblée dont ils font partie (communes de plus de 20 000 habitants)
- soit le nom du maire (communes de moins de 20 000 habitants).

La population de notre commune s'élève à plus de 20 000 habitants. Il appartient par conséquent au conseil de procéder à la désignation parmi ses membres d'un titulaire qui pourra être amené, le cas échéant, à représenter la commune au sein du Conseil de discipline de recours pour les agents contractuels.

Conformément à l'article 27 du règlement intérieur du conseil municipal, il est proposé de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Les candidats sont invités à se faire connaître.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°26,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 27

Représentés : 6

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1.- DESIGNNE monsieur Henri-Claude HUET comme représentant titulaire au Conseil de discipline de recours de la Réunion pour les agents contractuels.

Article 2.- AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY

